

Décembre
2020

n°271

Compte-rendu
de la réunion du
3 décembre 2020

Flash communal

Grammond

Présents :

- Patrice CARTERON (Maire)
- Bruno GREGOIRE (Adjoint)
- Catherine GANDIN (Adjoint)
- Joël SEON (Adjoint)
- Cyril VILLARD (Adjoint)
- Paul BONNIER
- Xavier GRANJON
- Lucia POINT
- Thierry VACHON
- Murielle BEYNEL
- Damien GIANDOLINI
- Laurent CHIPIER
- Jean-Pierre POULAT
- Sandra PADEL
- Gilles THELISSON

REMERCIEMENTS :

Le maire remercie toutes les personnes, élu-e-s, familles rurales, administré-e-s, pour leur investissement auprès de la cantine et de l'école lors de l'application du protocole de confinement covid-19 de plusieurs personnels. Sans cet engagement, la commune aurait été contrainte de fermer ces services.

TARIFS 2021 :

Pour 2021, le conseil municipal décide d'appliquer une augmentation de 1 % sur les tarifs municipaux. **Pour le cimetière**, les tarifs 2021 seront donc les suivants : 120,22 €/m² pour les concessions de 30 ans, 76,51 €/m² pour les concessions de 15 ans, 437,17 € pour les concessions de columbarium de 30 ans, 273,34 € pour les concessions de columbarium de 15 ans et 87,43 € pour le jardin du souvenir. **Pour l'eau**, les tarifs applicables en 2021 seront : 41,86 € H.T. pour le droit fixe, 9,30 € H.T. pour la location de compteur, 3,12 € H.T. le m³ facturé aux habitants. **L'heure de déneigement** sera payée à hauteur de 68,04 €.

VOIRIE :

Le conseil municipal sollicite une subvention auprès du Conseil départemental pour la réfection du chemin de Croix Rouge. L'estimation des travaux s'élève à 48 800 € H.T.

REFECTION DES MENUISERIES DE L'ECOLE ET MISE EN PLACE DE COFFRETS ELECTRIQUES POUR LE MARCHÉ :

Les menuiseries ainsi que le matériel informatique de l'école sont vétustes. Il est proposé de réaliser ces changements et de mettre en place des coffrets électriques pour le marché. L'estimation de ces travaux s'élève à 16 474,94 € H.T. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces différents investissements et sollicite une subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre de l'enveloppe de solidarité.

RENOUVELLEMENT A L'ADHESION AU SERVICE SANTE AU TRAVAIL

Depuis plusieurs années, la commune adhère au pôle santé au travail du Centre de gestion. C'est un service de prévention des risques professionnels et de médecine préventive mis à la disposition des collectivités. Le conseil municipal décide de renouveler cette convention pour bénéficier des examens médicaux prévus par la réglementation en vigueur pour les agents. Cette convention a un coût de 87 € par an et par agent plus 7€ de frais de gestion par agent et sera valable jusqu'au 31 décembre 2023.

PRESENTATION PROJET CITY STADE ET TOPO GUIDE

La commission « animation de l'environnement » présente deux projets concernant l'aménagement de l'ancien stade. Le conseil municipal lui propose d'approfondir le projet de city stade et son financement.

Un topo guide est en cours de réalisation avec la commission tourisme de la CCMDL. Trois parcours sont recensés sur Grammond : « Autour du Grand Mont » « Le tour des Croix » et « Le Panoramique ».

QUESTIONS DIVERSES

Réunion : Une réunion avec l'inspection académique a eu lieu le vendredi 20 novembre avec les représentants de la mairie de Grammond, Fontanès et La Gimond pour réfléchir sur l'avenir des écoles et le maintien de toutes les classes dans chaque école.

Personnel : Pour soulager le personnel du périscolaire et du ménage, Madame Marine LOPES a été recrutée depuis le 16 novembre 2020.

Déchets : Une augmentation de 3€ sera appliquée à la redevance. Elle sera donc de 69 € par habitant.

PLU : Pour faire évoluer le PLU une commission va être créée. Font partie de cette commission : Patrice CARTERON, Bruno GREGOIRE, Catherine GANDIN, Joël SEON, Cyril VILLARD, Xavier GRANJON, Lucia POINT, Laurent CHIPIER, Jean-Pierre POULAT.



✓ **Recensement militaire :**

Les jeunes gens et jeunes filles nés en **janvier 2005**, doivent se présenter en Mairie, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents, dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans.

Les jeunes recensés doivent s'inscrire, par la suite, dans l'espace jeune du site majdc.fr.

✓ **Ramassage Poubelle :**

Exceptionnellement, le ramassage des poubelles jaunes se fera trois fois dans le mois de janvier. Il sera effectué les lundis 4, 11 et 25 janvier 2021.

✓ **Rappel : Collecte des gros cartons :**

Pour rappel, un point de collecte des gros cartons d'emballage est à votre disposition dans l'ancien bac à sel près du cimetière.

Vous pouvez déposer, dans ce point de collecte, tous les gros cartons démontés et mis à plat et ils ne doivent en aucun cas être mis dans ou à côté des bacs de tri (sacs jaunes). Sinon, vous pouvez également les emmener directement en déchèterie.

✓ **Distribution sacs poubelles :**

Cette année, la **distribution des sacs poubelles** aura lieu au **Mille Club** aux dates et horaires suivants :

- **Vendredi 8 janvier 2021** de 14h30 à 18h30
- **Samedi 9 janvier 2021** de 9h à 12h
- **Samedi 16 janvier 2021** de 9h à 12h

✓ **France Services Chazelles sur Lyon :**

France Services est une structure qui a pour but de proposer aux usagers une offre de service public complète. Ainsi, des informations concernant vos dossiers CAF, Pôle Emploi, CARSAT, Sécurité Sociale, MSA ainsi que différents services de l'Etat sont disponibles. Les deux agents d'accueil sont là pour vous accompagner dans la réalisation de vos démarches administratives. Ce lieu est composé d'un espace numérique avec des ordinateurs en libre-accès. En complément de ce service public, des formations sur inscription concernant les bases de l'informatique sont proposées gratuitement aux usagers qui le souhaitent.

Horaires d'ouvertures :

Mardi : 9 h 30 à 16 h 30
Mercredi : 9 h 30 à 12 h 00 et 14 h 00 à 16 h 30
Jeudi : 14 h 00 à 16 h 30
Vendredi : 9 h 30 à 16 h 30
Samedi : 9 h 30 à 12 h 00

A noter, l'espace France Services sera fermé du 24 au 31 décembre 2020.

Attention : dans cette période de crise sanitaire, il est préférable de prendre rendez-vous afin d'éviter le flux trop important de personnes, Tél. 04 77 94 55 70. Bien entendu, les gestes barrières devront être respectés et le port du masque est obligatoire.

